



22 avril 2025

Cher(e) Client(e),

La laboratoires Biocyte procèdent au rappel des lots suivants :

Laboratoire	Désignation	Code EAN	N° de lot	Date de péremption
Biocyte	Biocyte – Le capteur	3760289222339	lot 031552-01	11/2027
			lot 021858-01	01/2027
			lot 12897-01	05/2026
			lot 1289701	05/2026



Ce rappel fait suite à la publication de l'Arrêté du 15 avril 2025 portant suspension d'importation, d'introduction et de mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux en France de compléments alimentaires contenant la plante Garcinia cambogia. Nous invitons les consommateurs à ne plus consommer les produits qui en contiennent.

Si vous détenez un produit appartenant au(x) lot(s) ci-dessus, nous vous demandons d'en cesser toute consommation et de transmettre une photo des produits concernés montrant le numéro de lot qui est inscrit sur le produit à l'adresse mail suivante rappel@biocyte.eu afin de pouvoir procéder à son remboursement.



Ne feront l'objet d'aucun remboursement :

- Les produits dont le numéro de lot ne correspond pas au rappel concerné (n° de lot indiqué ci-dessus),
- Les produits retournés après la date de fin de la procédure de rappel : 30/06/2025

Vous pouvez jeter ensuite les produits concernés en votre possession.

Pour tout complément d'information concernant ce rappel de produit, vous pouvez contacter la société par mail rappel@biocyte.eu

Ou par téléphone au : 08 00 80 89 09

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance. [We thank you for your understanding and trust.](#)

Cordialement
Direction Qualité